



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE  
Restriction de la circulation et du stationnement  
Travaux de voirie  
N° 95/2023

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de l'entreprise COLAS, Zac les Poutrelles, 59125 Trith-Saint-Léger, en date du 12 juillet 2023 relative aux travaux de pose de bordures face au n° 291 rue Voltaire à Raimbeaucourt pour le compte de la commune.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité du stationnement, de la circulation des véhicules et des piétons pendant la durée des travaux,

ARRETE

- Article 1 : A partir du jeudi 13 et jusqu'au lundi 24 juillet 2023, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés dans la rue Voltaire face au n° 291 aux abords des ouvrages comme suit :
- Vitesse des véhicules limitée à 30km/h,
  - Dépassement des véhicules interdits,
  - Stationnements interdits aux abords des ouvrages en cours de réalisation.
- Article 2 : L'entreprise est chargée de matérialiser la signalisation d'approche de part et d'autre du chantier par des panneaux conformes à la réglementation. Elle devra s'assurer de la bonne tenue de ces panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit. Elle devra également effectuer la dépose de l'ensemble du dispositif de signalisation.
- Article 3 : L'entreprise COLAS est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :
- au Commandant Général de la Police de Douai,
  - au SDIS 59 [circulation.g5@sd5.fr](mailto:circulation.g5@sd5.fr).
- Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif,
- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

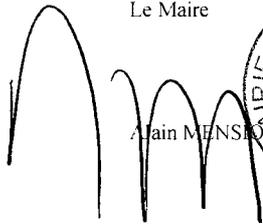
Notifié à l'entreprise : COLAS  
Par courriel le 13 juillet 2023

Avec accusé de réception

Publié sur le site Internet de la commune le 13 juillet 2023

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 13 juillet 2023

Le Maire

  
Alain MENSIEUX

